

# Manuel pour combattre le racisme et la discrimination raciale dans le sport au niveau local



<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<hr/>	
1.1 Le projet Score.	
1.2 Contexte - Point de départ.	
1.3 A qui s'adresse ce document ?	
1.4 Objectifs et finalité du manuel.	
1.5 Cadre conceptuel.	
1.6 Le cadre législatif européen.	
1.7 Avantages pour la ville.	
<b>2. COMBATTRE LE RACISME PAR LE SPORT</b>	<b>20</b>
<hr/>	
2.1 Évaluation des besoins au niveau local.	
2.2 Décalogue pour la lutte contre le racisme par le sport.	
<b>3. LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE SPORT</b>	<b>29</b>
<hr/>	
3.1 Prévenir les incidents racistes au niveau local.	
3.2 Identifier et agir lorsque des incidents racistes se produisent dans le cadre d'activités sportives locales.	
<b>4. PROPOSITION DE FORMATION</b>	<b>42</b>
<hr/>	
<b>5. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<b>44</b>
<hr/>	



# 1. INTRODUCTION

## **Le sport a le pouvoir de changer le monde.**

(Nelson Mandela)

### **1.1 Le projet Score.**

SCORE, Sport Cities Fighting Racism in Europe<sup>1</sup> ([www.scoreproject.net](http://www.scoreproject.net)), est un projet dirigé par l'Observatoire espagnol sur le racisme et la xénophobie du Secrétariat d'État aux migrations (OBERAXE), avec des partenaires de six pays européens<sup>2</sup> (Autriche, France, Grèce, Irlande, Espagne et Suède) dans le cadre du programme Citoyens, égalité, droits et valeurs (CESR) de la Commission européenne. Il se concentre sur l'identification, l'analyse et le partage de méthodes pour promouvoir des pratiques sportives inclusives pour personnes migrantes, demandeurs d'asile, réfugiés et minorités ethniques. Il vise à utiliser le sport comme outil d'inclusion et de prévention du racisme et de la discrimination raciale. L'objectif global est de développer une coalition de villes européennes pour promouvoir le sport inclusif et combattre le racisme. Ce document est publié dans le cadre du work package 13 du projet SCORE.

### **1.2 Contexte : point de départ.**

Il existe une littérature considérable sur les sujets du projet Score :

- D'une part, une littérature scientifique via différentes perspectives, approches théoriques et domaines de connaissance (sociologie, psychologie, sport, économie, etc.).
- Il existe également un nombre croissant de recommandations, d'orientations pratiques et de manuels sur la manière dont les autorités publiques (nationales, régionales et locales) devraient intégrer la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans leurs programmes politiques et sur les systèmes de gouvernance qui peuvent y contribuer.

Cependant, les contributions qui tentent d'établir un lien entre la théorie et la pratique ne sont pas si nombreuses<sup>3</sup>, et encore moins nombreuses sont celles qui formulent des recommandations pratiques à l'intention des autorités locales.

<sup>1</sup>Villes sportives luttant contre le racisme en Europe

<sup>2</sup><https://scoreproject.net/consorcio/>

<sup>3</sup>Louis Moustakas (2024) Sport for social cohesion: a conceptual framework linking common practices and theory. Sport in Society. <https://doi.org/10.1080/17430437.2024.2304231>



SPORT



RACISME ET  
DISCRIMINATION  
RACIALE

PROJET DE  
SCORE AU  
NIVEAU LOCAL

Le présent Manuel sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport au niveau local (ci-après dénommé le Manuel) rassemble ces deux questions en mettant l'accent sur des recommandations pratiques et des lignes directrices en matière de formation destinées aux autorités locales afin de lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale par le biais du sport et dans le sport, ces deux éléments constituant les deux principales parties du manuel :

LUTTER CONTRE LE RACISME  
DANS LE SPORT ET PAR LE  
SPORT AU NIVEAU LOCAL

**a.** Tout d'abord, comment lutter contre le racisme par le **sport**. C'est-à-dire, en tant que responsable de la gestion des sports dans ma municipalité, est-ce que je sais quelles activités sportives sont pratiquées dans ma ville? Est-ce que les installations sportives de ma ville sont adaptées à la réalité des pratiques sportives

des communautés? Est-ce qu' une vision intègre la diversité présente dans ma municipalité dans la pratique sportive locale ? Est-ce qu' une vision intègre la diversité présente dans ma municipalité dans la pratique sportive locale?

**b.** Deuxièmement, le Manuel propose une série de recommandations pratiques pour lutter contre le racisme **dans le sport au niveau local**. Comment agir lorsque des incidents racistes se produisent? Quelles sont les alternatives pour résoudre les incidents de discrimination raciale? Comment la prise en charge des victimes peut-elle être articulée au niveau local?

Pour répondre à ces questions, le Manuel commence par proposer un cadre conceptuel et théorique qui s'appuie sur le concept de cohésion sociale. Comme indiqué dans le modèle de planification stratégique<sup>4</sup> du projet Score, le sport offre une plateforme unique pour favoriser la cohésion sociale, promouvoir les droits de l'homme et construire des communautés prospères et résilientes par et dans le sport.

En partant de la définition de ce que nous entendons par cohésion sociale dans le cadre du projet Score, nous nous appuyerons sur un modèle socio-écologique qui permet de relier les connaissances et les pratiques. Trois niveaux d'action seront ainsi définis : individuel, communautaire et systémique.

<sup>4</sup>[https://scoreproject.net/wp-content/uploads/2024/03/SCORE-Project\\_Strategic-Planning-Model\\_Combatting-Racism-in-and-through-sports\\_compressed.pdf](https://scoreproject.net/wp-content/uploads/2024/03/SCORE-Project_Strategic-Planning-Model_Combatting-Racism-in-and-through-sports_compressed.pdf)



Avant d'aborder ces deux parties, le manuel revient sur la définition de certaines approches (décoloniale, intersectionnelle et transversale) qui encadrent la façon dont le projet Score cherche à prévenir et lutter contre le racisme et la discrimination raciale au niveau local.

Ce manuel traite du **SPORT** et de la manière dont les autorités locales doivent non seulement le promouvoir, mais aussi garantir **le respect des droits de l'homme**, dans des conditions d'**égalité** et en tenant compte de la **diversité qui existe dans leurs municipalités**. Il s'agit d'un Manuel destiné à renforcer, promouvoir et concevoir le sport comme un élément clé de la **cohésion sociale** dans les municipalités.

### 1.3 A qui s'adresse ce document?

Le Manuel s'adresse aux administrations publiques locales européennes, en particulier aux personnes impliquées dans le domaine du sport. Les autorités politiques ainsi que les responsables techniques ou les travailleurs municipaux dans le domaine du sport constituent le principal groupe cible du Manuel : (responsables des écoles municipales de sport ou les agents chargés de la gestion des installations sportives, entre autres. Ces agents politiques et techniques jouent un rôle dans la sphère locale en termes de protection des droits de l'homme, d'égalité, de non-discrimination et de gestion de la diversité et de la cohésion sociale.

Le troisième groupe visé par le manuel est composé du réseau communautaire, c'est-à-dire de toutes les organisations sociales dont les objectifs sont liés au champ d'application du projet : les organisations sportives et les organisations de défense des droits de l'homme en premier lieu.

Enfin, le Manuel est facilement transférable à d'autres domaines liés au sport, tels que les fédérations nationales ou régionales, les clubs sportifs, les organisations sociales, etc. Dans ce cas, certaines pratiques et recommandations seront notamment applicables dans ces contextes. Le manuel l'indiquera le cas échéant.

### 1.4 Objectifs du manuel.

- Renforcer les capacités et les compétences des autorités locales européennes à agir dans le domaine du sport en tant qu'instrument de cohésion sociale et de prévention et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.
- Promouvoir la gouvernance participative du sport en tant qu'instrument de cohésion sociale et de prévention et de lutte contre le racisme et la discrimination raciale au niveau local.



## 1.5 Cadre conceptuel.

Cette section définira les principaux termes et concepts clés du Manuel dans la perspective du projet Score, c'est-à-dire en rapport avec les objectifs et la finalité du projet.

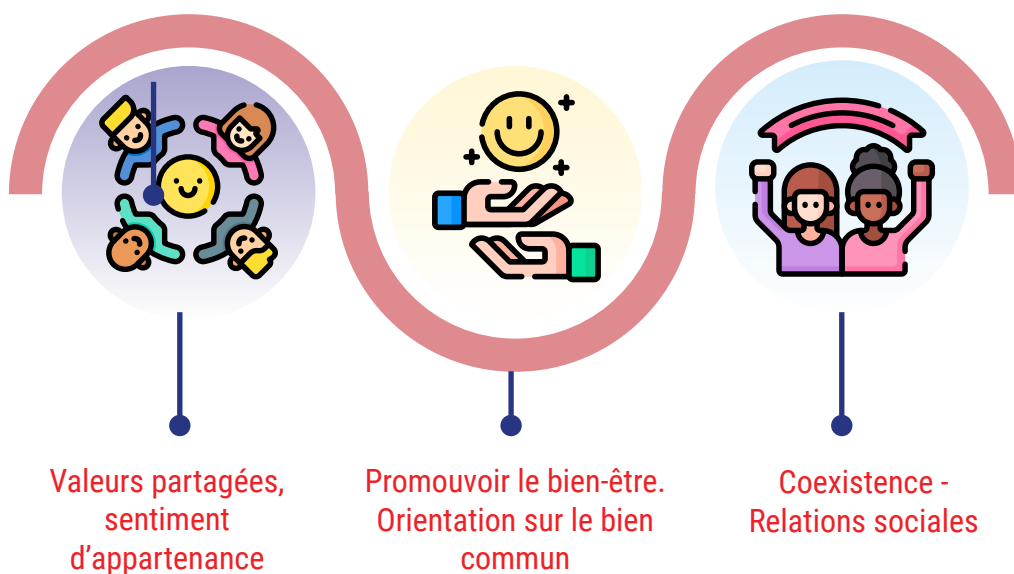
### 1.5.1. Cohésion sociale.

Le concept de cohésion sociale fait l'objet de nombreuses contributions et discussions. Du point de vue des politiques publiques, les références les plus pertinentes sont les suivantes :

- United Nations (2016) Leaving no one behind : the imperative of the inclusive development. <https://www.un.org/esa/socdev/rwss/2016/full-report.pdf>
- OCDE (2012). Perspectives on Global Development. [https://www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-on-global-development-2012\\_persp\\_glob\\_dev-2012-en](https://www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-on-global-development-2012_persp_glob_dev-2012-en)
- European Committee for Social Cohesion. A new strategy for Social Cohesion, approuvée par le Conseil de Ministres du Conseil de l'Europe en 2004. [https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy\\_en.pdf](https://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy_en.pdf)

D'autres institutions internationales, comme la Banque mondiale ou le Consortium européen pour l'accréditation de l'enseignement supérieur (ECA), ont également contribué à la définition de la cohésion sociale.

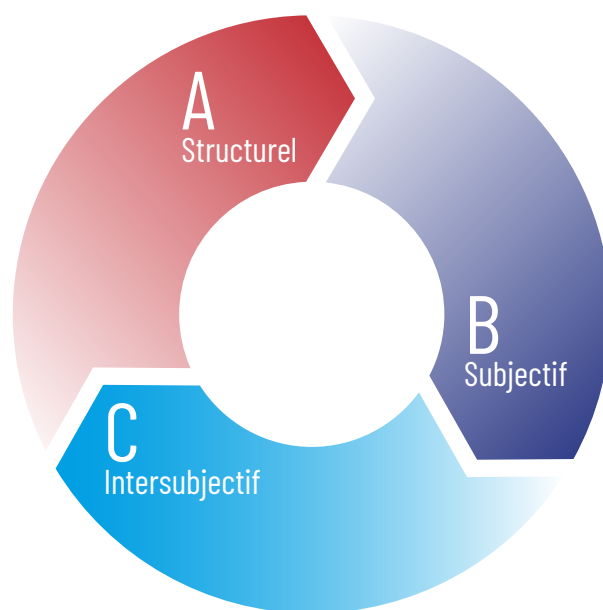
Aux fins du présent manuel, la cohésion sociale est considérée comme impliquant les dimensions suivantes<sup>5</sup> :



<sup>5</sup> Basée dans les contributions de Moustakas (2024) et ECLAC (2019)

Pour rendre ces dimensions opérationnelles, le manuel s'appuie sur le modèle socio-écologique<sup>6</sup>, un modèle conceptuel du développement humain utilisé dans de nombreuses études liées au sport par exemple sur le coaching sportif (Duffy, Harrington et Lara-Bercial, 2013), l'éducation physique (O'Connor, Alfrey et Payne, 2012) ou la promotion de l'activité physique (Rowe, Shilbury, Ferkins et Hinckson, 2013).

En ce sens, il est largement admis que la cohésion doit être promue à au moins trois niveaux :



- a.** Le niveau **structurel ou systémique** est celui qui correspondrait à la **règlementation et aux politiques locales** en matière de pratique sportive, c'est-à-dire à la manière dont l'autorité locale organise la pratique sportive sur son territoire (existence de règles locales ou de plans et de stratégies municipales en matière de sport);
- b.** le niveau **subjectif** correspond aux **habitants de** la municipalité et à leurs compétences, aptitudes, attitudes, valeurs, intérêts, etc. dans la pratique du sport;
- c.** et **l'intersubjectif** se rapporte à la **communauté et à la sphère interpersonnelle**, et comprendrait donc les organisations sociales formelles et non formelles, ainsi que les relations entre les différentes organisations.

<sup>6</sup> Moustakas (2024), p. 9



L'opérationnalisation de la cohésion sociale sur ces trois niveaux spécifiques permet au projet SCORE de guider les pratiques des autorités locales pour agir précisément dans et à partir du sport pour la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Compte tenu des objectifs du projet, les propositions seront limitées aux niveaux structurel (a) et intersubjectif (c).

### 1.5.2. L'intégration dans et par le sport.

La contribution théorique proposée par Agergaard<sup>7</sup> se focalise sur l'intégration dans le sport et par le sport. La première implique de devenir un participant sportif et un membre d'une communauté sportive, et la seconde implique que la participation au sport crée des possibilités d'accès à d'autres sphères sociales (c'est-à-dire le marché du travail, l'éducation, la citoyenneté). Comme l'affirme Agergaard, l'intégration par le sport est difficile à réaliser parce que la relation entre le monde du sport et les autres sphères sociales est relativement distante. Pourtant, les études sur l'importance du sport pour la création de capital social montrent que le sport peut jouer un rôle important<sup>8</sup>. Le capital social, selon la définition de Putnam (1995) fait référence aux ressources et aux réseaux qui relient les membres d'une communauté et leur permettent de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs. Ces ressources comprennent la confiance, la solidarité, la réciprocité, la coopération et la mutualité. Ces réseaux peuvent également être considérés comme des liens de loyauté et de soutien entre les personnes vivant dans une communauté. Le capital social est également lié à la qualité de la démocratie, car les niveaux de capital social peuvent affecter le niveau de confiance entre les citoyens et le gouvernement<sup>9</sup>.

### 1.5.3 Approches transversales.

Projet SCORE et le présent manuel s'appuient sur trois approches complémentaires :

#### A. Approche décoloniale.

Les sports qui prédominent dans le monde aujourd'hui ont explicitement contribué au colonialisme et ont été utilisés par les puissances coloniales pour étendre et asseoir leur pouvoir<sup>10</sup>. D'autres formes d'activités sportives et physiques ont été minimisées ou complètement ignorées<sup>11</sup>.

L'approche décoloniale souligne la **nécessité de repositionner le sport comme un concept inclusif, qui désigne des activités sociales distinctes et qui met l'accent sur la diversité des pratiques locales et de leurs significations**<sup>12</sup>.

<sup>7</sup> Agergaard, S. (2018). Repenser le sport et l'intégration : développer une perspective transnationale sur les migrants et les descendants dans le sport. Abingdon, Oxon : Routledge.

<sup>8</sup> Spaaij, R. (2012). Beyond the playing field: Experiences of sport, social capital, and integration among Somalis in Australia. *Ethnic and Racial Studies*, 35:9, 1519–1538, DOI: 10.1080/01419870.2011.592205 y Walseth, K. (2008). Bridging and bonding social capital in sport: experiences of young women from immigrant backgrounds. *Sport, Education and Society*, 13 ( 1), 1–17. <https://doi.org/10.1080/13573320701780498>

<sup>9</sup> Robert Putnam, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, (1995).

<sup>10</sup> Sepandarmaz, M., *Methodological challenges and opportunities in working within a participatory paradigm in the context of sport, forced migration and settlement: an insider perspective*, (2022)

<sup>11</sup> Carrington, 2015.

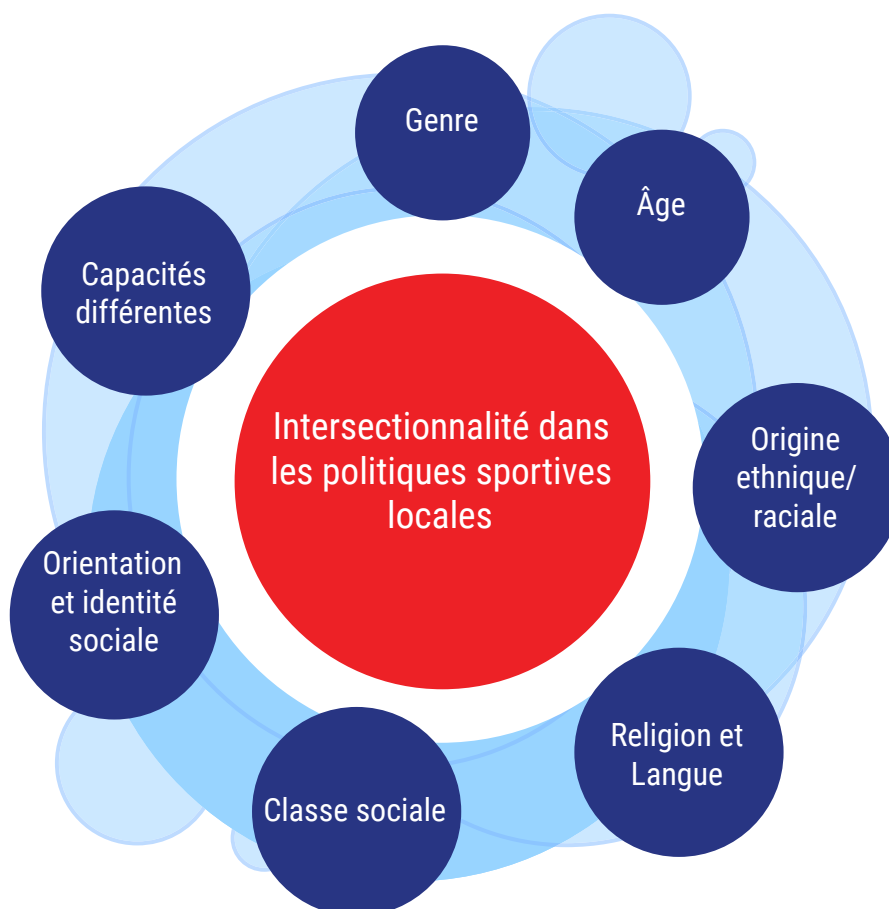
<sup>12</sup> Besnier, Brownell et Carter (2019) *Anthropologie du sport : émotions, pouvoir et affaires dans le monde contemporain*.



Les administrations locales doivent savoir, demander et comprendre quelles pratiques sportives et physiques sont demandées et mises en œuvre dans leurs municipalités. En partant de ce dialogue et de cette connaissance, il faut mettre en avant les histoires, les expériences et les connaissances des habitants, afin de concevoir une stratégie/un plan sportif municipal avec une approche dite décoloniale, à savoir adaptée au contexte local et à ses besoins, et ne pas reproduire des modèles établis à l'échelle mondiale qui peuvent ne pas être adaptés aux réalités et aux besoins de la municipalité.

### **B. Approche intersectionnelle.**

L'intersectionnalité est un outil d'analyse et d'intervention face à la discrimination multiple. Elle traite la diversité dans une perspective de genre et la transcende à son tour avec des facteurs tels que la classe sociale, l'origine ethnique et raciale, l'éducation, l'âge, l'orientation et l'identité sexuelles, le handicap, la langue ou la religion. Dans leur interrelation, ces facteurs génèrent des situations de privilège et/ou d'oppression qui peuvent conduire à des situations d'inégalité et d'exclusion. Afin de concevoir une politique sportive locale avec une approche intersectionnelle, il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces facteurs et de leur interrelations.





### **C. Approche transversale.**

L'intégration, en termes de gouvernance locale, est essentielle. Le manuel propose une approche transversale dans un double sens. D'une part, il propose une transversalité thématique, qui implique, outre le sport et l'activité physique, tous les aspects liés aux droits de l'homme, à l'égalité, à la non-discrimination et à la gestion de la diversité et de la cohésion sociale. D'autre part, la transversalité organique, comprise dans la nature des agents et des entités qui devraient être impliqués dans le développement de la stratégie sportive locale, de cohésion sociale et de lutte contre le racisme. En ce sens, la gouvernance doit inclure :

- l'ensemble des agents municipaux liés au domaine du sport, des autorités politiques aux responsables techniques, en passant par les directeurs des écoles municipales de sport ou le personnel des installations sportives, etc.. ;
- toutes les organisations sociales impliquées dans le sport et dans les questions mentionnées ci-dessus ;
- et les fédérations et clubs sportifs de référence dans l'environnement local.

#### **A.1.5.4 Définition des concepts du Manuel.**

##### **DISCRIMINATION**

Le Comité des droits de l'homme des Nations unies considère que le terme « discrimination », tel qu'il est utilisé dans le Pacte relatif aux droits civils et politiques, doit être compris comme désignant « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur un motif tel que la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation, et qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, par une personne, d'un droit ou d'un intérêt quelconque, d'un droit, d'un titre, d'un intérêt, d'une propriété, d'une situation de fortune ou d'une autre situation", opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, fortune, naissance ou autre statut, qui a pour objet ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par tous, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Comité des droits de l'homme des Nations unies. Observation générale n° 18).

##### **LA DISCRIMINATION RACIALE**

L'article 1 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) stipule que le terme « discrimination raciale » désigne toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.



## **EXCLUSION SOCIALE**

Au niveau de l'UE, comme l'indique le glossaire sur la migration et l'asile 2.0 du Réseau européen des migrations, il s'agit de la situation dans laquelle une personne est empêchée (ou exclue) de contribuer au progrès économique et social et d'en bénéficier. L'exclusion est le résultat d'une « combinaison de problèmes interdépendants tels que le chômage, le manque de compétences, les faibles revenus, le logement inadéquat, la mauvaise santé et l'éclatement de la famille ». La participation est à la fois une condition préalable et une finalité des droits de l'homme. Le contraire de l'exclusion est l'inclusion.

## **GOVERNANCE MULTINIVEAU**

Selon le Livre blanc du Comité des régions sur la gouvernance multiniveau, celle-ci pourrait être définie comme « une action coordonnée de l'Union, des États membres et des autorités régionales et locales, fondée sur le partenariat, pour développer et mettre en œuvre les politiques de l'Union européenne. Elle induit la responsabilité partagée des différents niveaux de pouvoir concernés et s'appuie sur toutes les sources de légitimité démocratique et sur la représentativité des différents acteurs impliqués ». En d'autres termes, il s'agit d'un modèle de gouvernance qui englobe les gouvernements européens, nationaux, régionaux et locaux, ainsi que les organisations de la société civile. Les modalités d'organisation peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Idéalement, il comprend un élément ascendant et implique la mise en place de processus participatifs pour la co-création, la coopération et la coordination des politiques entre toutes les autorités publiques concernées, à tous les niveaux de gouvernement, et avec tous les acteurs concernés, dans des domaines de compétence partagée ou d'intérêt commun (Livre blanc du Comité des régions sur la gouvernance multiniveau, 2009).

## **INCIDENT DISCRIMINATOIRE OU RACISTE**

Tout incident perçu comme raciste par la victime ou toute autre personne. Recommandation de politique générale n° 11 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI).

## **RACISME**

Le Conseil de l'Europe la définit comme la croyance qui, en raison de la "race", de la couleur, de la langue, de la religion, de la nationalité ou de l'origine nationale ou ethnique, justifie le mépris d'une personne ou d'un groupe de personnes ou la supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes. Glossaire de l'ECRI.

Bien qu'il n'existe pas de définition juridique universellement acceptée du terme racisme, l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) stipule que : « Les États parties condamnent toute propagande et toutes organisations qui s'inspirent d'idées ou de théories fondées sur la supériorité d'un groupe racial ou d'un groupe de personnes sur un autre... ».



Les États membres s'engagent à prendre des mesures immédiates et positives pour éliminer toute incitation à une telle discrimination ou tous actes de discrimination, qu'ils soient fondés sur la race ou le groupe de personnes d'une certaine couleur ou d'une certaine origine ethnique, ou qu'ils tentent de justifier ou d'encourager la haine raciale et la discrimination raciale sous quelque forme que ce soit. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD, 1965).

### **RACISME STRUCTUREL**

Selon le plan d'action de l'UE contre le racisme (2020-2025), les comportements racistes et discriminatoires peuvent être ancrés dans les institutions sociales, financières et politiques, et avoir un impact à tous les niveaux du pouvoir et de l'élaboration des politiques. Le racisme structurel est une forme de racisme « profondément ancrée dans l'histoire de nos sociétés, entrelacée avec leurs racines et normes culturelles. Il peut se refléter dans le fonctionnement de la société, la répartition du pouvoir et la manière dont les citoyens interagissent avec l'État et les services publics. Il peut être inconscient et est souvent perçu comme ne reflétant pas les intérêts des personnes touchées par le racisme, même s'il ne s'agit pas nécessairement d'une tentative directe de les exclure ». (Plan d'action de l'UE contre le racisme, 2020-2025).

### **XENOPHOBIE**

Selon le glossaire de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la xénophobie est « un ensemble d'attitudes, de préjugés et de comportements qui impliquent le rejet, l'exclusion et souvent le dénigrement de personnes parce qu'elles sont perçues comme étrangères ou étrangères à la communauté, à la société ou à l'identité nationale ». La xénophobie implique l'hostilité, le rejet ou la haine envers les personnes étrangères ou perçues comme telles. Glossaire de l'Organisation internationale pour les migrations sur les migrations. Selon l'ECRI, la xénophobie désigne les préjugés, la haine ou la peur à l'égard des personnes d'autres pays ou d'autres cultures. Recommandation générale n° 15 sur la lutte contre le discours de haine et exposé des motifs (paragraphe 7).

## **1.6 Le cadre législatif européen.**

Le **Livre blanc sur le sport de la Commission européenne** (2007)<sup>13</sup> aborde pour la première fois les questions liées au sport de manière globale. La Commission considère que le potentiel du sport en tant qu'instrument d'inclusion sociale dans les politiques, actions et programmes de l'Union européenne et des États membres peut être mieux exploité.

<sup>13</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/ES/TXT/?uri=celex%3A52007DC0391>

Le Livre souligne que les activités sportives à but non lucratif contribuent à la cohésion sociale et à l'inclusion des groupes vulnérables et peuvent être considérées comme des services sociaux d'intérêt général. Il suggère que les États membres soutiennent les actions visant à promouvoir l'inclusion sociale par le sport et à lutter contre la discrimination dans le sport. Dans le contexte de la politique de cohésion, les États membres devraient tenir compte du rôle du sport dans le domaine de l'inclusion sociale, de l'intégration et de l'égalité des chances.

Depuis 2007, la **Commission européenne** considère le potentiel du **sport en tant qu'instrument d'inclusion sociale** dans les politiques, actions et programmes de l'Union européenne et la contribution des activités sportives à la **cohésion sociale**.

La **Division du sport du Conseil de l'Europe** défend le pouvoir unificateur du sport, et la promotion de la diversité est une priorité constante de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES)<sup>14</sup>. Les droits et libertés des citoyens des États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que l'interdiction de la discrimination, sont ancrés dans la Convention européenne des droits de l'homme, sur laquelle se fonde le cadre normatif du Conseil de l'Europe dans le domaine du sport.

Les priorités du Conseil de l'Europe pour le sport 2022-2025 consistent notamment à inscrire la protection des droits de l'homme dans le sport à l'ordre du jour des gouvernements et à progresser dans la promotion d'un sport fondé sur les valeurs.

Pour sa part, le Programme des Cités Interculturelles (CCI) du Conseil de l'Europe se concentre sur le rôle clé des villes dans la promotion des politiques en faveur de la coexistence et de l'inclusion dans un contexte de plus grande diversité. Tout au long de ces années, la CCI et les réseaux nationaux ont créé des outils et apporté des réponses pour continuer à contribuer à la promotion de politiques qui favorisent les principes de l'interculturalité.

A ce stade, il est important de noter que les réseaux de villes interculturelles espagnoles et suédoises (RECI et Interkulturella Städer Sverige) font partie du projet SCORE, ainsi que les territoires espagnols de Bilbao, Getafe, Sabadell et Tenerife.

<sup>14</sup> L'APES offre une plateforme de coopération intergouvernementale en matière de sport entre les autorités publiques de ses États membres. Il favorise également le dialogue entre les autorités publiques, les fédérations sportives et les ONG. Cela contribue à une meilleure gouvernance, dans le but de rendre le sport plus éthique, plus inclusif et plus sûr.



Ces entités appliquent donc la perspective interculturelle dans la conception d'initiatives et de politiques sportives. Ce faisant, elles cherchent à garantir que le sport :

- 1.** Contribue à faire progresser **l'égalité réelle**, fondée sur un engagement de non-discrimination et d'équité. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les zones d'inégalité (comme la difficulté économique pour les étrangers à s'affilier aux fédérations sportives) et de promouvoir des pistes d'amélioration ; de renforcer la lutte contre les discriminations et les formes de violences dans le domaine du sport ; et de garantir l'égalité de traitement et l'accès au sport pour tous les citoyens aux services et équipements municipaux.
- 2.** Contribue à faire progresser la **reconnaissance et le respect de la diversité**. Cela passe, par exemple, par la reconnaissance institutionnelle et symbolique de la diversité des pratiques sportives, ainsi que par l'adaptation de tous les services, programmes et équipements municipaux afin de reconnaître la diversité et d'élargir l'offre de sports (alternatifs ou minoritaires), en adaptant les espaces et les équipements. Dans cette optique, les entités sportives devraient refléter la diversité socioculturelle des quartiers dans lesquels elles sont situées.
- 3.** Favorise **l'interaction positive (sur un pied d'égalité), la participation et la création de liens**. Cela nécessite des conditions qui aident à former des liens sociaux forts et à accroître l'estime de soi et l'autonomisation de certains individus et groupes. Cela contribuera à la construction d'identités partagées et d'un sentiment d'appartenance. L'emplacement des espaces et installations sportives peut également contribuer à réduire la ségrégation spatiale.

Pour sa part, la **Recommandation de politique générale n°12 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport**<sup>15</sup> stipule que :

- Les États membres devraient garantir et promouvoir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous et lutter contre le racisme et la discrimination raciale.
- Les États membres devraient créer et diriger des coalitions contre le racisme dans le sport, en invitant autorités locales, fédérations et les clubs sportifs, athlètes, entraîneurs, groupes de supporters, groupes de représentation des minorités, organisations de la société civile et médias à y participer.



<sup>15</sup> <https://www.coe.int/en/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/>

Le **rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban sur sa neuvième session aux Nations Unies**<sup>16</sup> souligne « *l'importance de traiter et de combattre l'impunité pour les actes dans le domaine du sport motivés par le racisme, y compris les actes d'incitation au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée, à l'hostilité ou à la violence, et demande instamment aux États de prendre toutes les mesures appropriées, conformément à leur législation nationale et à leurs obligations internationales, pour prévenir, combattre et traiter toutes les manifestations de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance qui y est associée dans le contexte des manifestations sportives, et de veiller à ce que les infractions motivées par le racisme soient punies par la loi, selon qu'il conviendra* ».

Ce Groupe de travail note le **potentiel du sport en tant qu'outil de promotion de l'égalité et de la diversité** et encourage les États et les parties prenantes, en particulier les associations et les comités sportifs, à garantir l'égalité et la non-discrimination en luttant contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en ce qui concerne l'accès aux installations et services sportifs et leur utilisation, les possibilités d'emploi et le développement professionnel.

Le **Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025**<sup>17</sup> définit la manière dont les futurs programmes ERASMUS+ garantiront des efforts pour promouvoir l'inclusion sociale et améliorer l'accès aux personnes ayant moins d'opportunités, notamment en s'attaquant aux obstacles rencontrés par les groupes sous-représentés et les minorités pour accéder aux opportunités du programme, et en équipant les organisateurs de projets et les participants pour qu'ils soient sensibles lorsqu'ils interagissent avec des personnes d'origines différentes. La stratégie couvrira tous les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport et s'appliquera pendant toute la durée des futurs programmes Erasmus+ et du Corps européen de solidarité.

Le rôle des villes dans tous ces documents est essentiel. La **Charte européenne du sport (2021)**<sup>18</sup> fournit des conseils aux autorités locales souhaitant développer des programmes sportifs qui promeuvent la diversité et combattent la discrimination. À cet égard, dans différents États membres, des **politiques ont** été élaborées au **niveau national en mettant l'accent sur le sport et la cohésion sociale et sur le rôle central des autorités locales.**

<sup>16</sup> <https://www.ohchr.org/es/documents/thematic-reports/ahrc4989-report-intergovernmental-working-group-effective-implementation>

<sup>17</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-anti-racism-action-plan-2020-2025\\_en](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/eu-anti-racism-action-plan-2020-2025_en)

<sup>18</sup> <http://femp.femp.es/files/566-69-archivo/CARTA%20EUROPEA%20DEL%20DEPORTE.pdf>



**Par exemple, en Irlande, la politique nationale du sport 2018 - 2027<sup>19</sup>, en Espagne, le cadre stratégique pour la citoyenneté et l'inclusion contre le racisme et la xénophobie (2023-2027)<sup>20</sup>.**

Certaines **villes pionnières**, comme Copenhague (Danemark)<sup>21</sup> ou Bilbao (Espagne)<sup>22</sup> ont **promu des politiques sportives locales** comme instrument d'intégration sociale des minorités ethniques et raciales.

Les sections suivantes de ce manuel de base fournissent des **lignes directrices pratiques** pour l'élaboration de **politiques sportives locales** visant à **lutter contre le racisme et la discrimination raciale** et à **promouvoir la cohésion sociale**.

## 1.7 Avantages pour la ville.

La promotion du sport au niveau local présente de nombreux avantages. Ces avantages sont liés aux dimensions et aux niveaux qui permettent de travailler sur le développement de la cohésion sociale au niveau local par le biais du sport. Le tableau suivant reprend ces avantages dans les différents niveaux et dimensions mentionnés dans la section 1.5.1 du manuel.

**"LE SPORT DOIT ÊTRE  
EN TÊTE DE L'AGENDA  
POLITIQUE ET SOCIAL".**

*(Sebastian Coe)*



<sup>19</sup> <https://www.sportireland.ie/sites/default/files/media/document/2023-05/Sport%20Ireland%20Policy%20on%20Diversity%20and%20Inclusion%20in%20Sport%20%281%29.pdf>

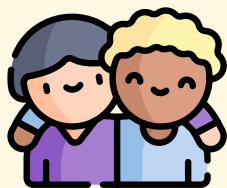
<sup>20</sup> [https://www.inclusion.gob.es/oberaxe/es/publicaciones/documentos/documento\\_0158.htm](https://www.inclusion.gob.es/oberaxe/es/publicaciones/documentos/documento_0158.htm)

<sup>21</sup> <https://danskracismeforskning.dk/2023/12/04/chatzopoulos-ioannis-sport-migration-and-integration-in-denmark-local-political-responses-and-policies-in-copenhagen-2022/>

<sup>22</sup> <https://bilbaokirok.eus/es/comunicacion/noticias/el-ayuntamiento-de-bilbao-presenta-su-estrategia-del-deporte-20212024-con-4-ejes-11-objetivos-y-61-acciones-concretas/noticia>

### 1.7.1 Au niveau individuel.

#### Sentiment d'appartenance



Le sport ne change pas les problèmes sociaux, bien qu'il puisse aider à résister et à inverser les processus d'exclusion<sup>23</sup>. Cela est notamment le cas au niveau individuel, lorsqu'une personne est soumise à différentes difficultés liées à la famille, à l'éducation, aux addictions, etc. Par ailleurs, les problèmes présentés par chaque personne et leur situation dans un contexte social donné sont différents et, par conséquent, le sport doit être adapté aux besoins personnels et ne peut pas être utilisé de manière généralisée.

#### Coexistence



Dans la ville et ses communautés, le sport offre une plateforme unique pour promouvoir les valeurs du dialogue et de la compréhension, en encourageant la confiance<sup>24</sup> envers les autres, l'acceptation de la diversité et l'égalité des sexes<sup>25</sup>.

#### Bien commun



La pratique régulière d'un sport ou d'une activité physique génère divers **avantages sociaux et pour la santé**<sup>26</sup>. Le sport inculque des modes de vie sains, stimule le développement cognitif positif, ce qui est bénéfique pour la santé physique et mentale, et améliore capital social de la communauté.



<sup>23</sup> Gaspar Maza Gutiérrez, <https://dialnet.unirioja.es/servlet/autor?codigo=196554>

<sup>24</sup> Beatriz Mejía Restrepo, [Sport, confiance et développement durable](#), Comité Olímpico Colombiano

<sup>25</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/es/2017/04/unesco-el-deporte-es-un-motor-para-el-desarrollo-y-la-igualdad/>

<sup>26</sup> <https://iris.who.int/bitstream/handle/10665/363592/9789240060548-spa.pdf>

### 1.7.2 Au niveau communautaire.

#### Sentiment d'appartenance



Le sport peut être un **outil éducatif** puissant et une **plateforme d'inclusion sociale et d'intégration**<sup>27</sup>. Le sport **construit des identités** et favorise un **senti-ment d'appartenance** en façonnant ou en consolidant des collectivités locales, nationales, mondiales, territoriales ou virtuelles. Le sport aborde des questions fondamentales et essentielles sur qui nous sommes et qui nous devrions être, à qui nous appartenons et quelles sont les possibilités qui s'offrent à nous par rapport à notre environnement. La valeur intrinsèque du sport concerne **l'identité et l'appartenance**, et doit être considérée en conjonction avec les normes et valeurs sociales et culturelles de base<sup>28</sup>. Il **promeut également la participation organisée des citoyens**, avec ses propres formulations institutionnelles qui contribuent de manière significative à la coexistence et à la cohésion sociale et les soutiennent.

#### Coexistence



Le sport favorise la **tolérance et le respect** et soutient également l'**autonomisation des** femmes et des jeunes, des individus et des communautés, ainsi que les objectifs en matière de santé, d'éducation et d'inclusion sociale<sup>29</sup>.

#### Bien commun



L'activité physique et le sport peuvent conduire à des **villes plus sûres, plus inclusives et plus durables**<sup>30</sup>. La construction et l'amélioration des infrastructures sportives dans les quartiers les plus vulnérables offrent l'opportunité de créer des villes plus égalitaires. Le sport est un espace clé pour combattre les expressions de l'inégalité urbaine, en facilitant l'ouverture de sites sportifs et en promouvant l'appropriation systématique des espaces publics pour les loisirs et l'activité physique.



<sup>27</sup> <https://www.segib.org/wp-content/uploads/SEGIB-Deportes-Librillo-2-WEB.pdf>

<sup>28</sup> Dowling, F., *Sport's 'gateway for inclusion' on the latch for ethnic minorities? A discourse analysis of sport policy for inclusion and integration.*

<sup>29</sup> <https://www.un.org/es/chronicle/article/el-papel-del-deporte-en-la-consecucion-de-losobjetivos-de-desarrollo-sostenible>

<sup>30</sup> [https://www.df.cl/noticias/site/docs/20240419/20240419175013/suplemento\\_20240421.pdf](https://www.df.cl/noticias/site/docs/20240419/20240419175013/suplemento_20240421.pdf)

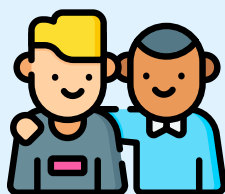
### 1.7.3 Au niveau structurel

#### Sentiment d'appartenance



Plusieurs études<sup>31</sup> ont montré que les villes qui adoptent des politiques d'intégration interculturelle obtiennent de meilleurs résultats en termes de perception de cohésion par leurs habitants, de confiance accrue dans l'administration, de sécurité, de qualité des services, de bien-être, de bonne gouvernance et de croissance économique.

#### Coexistence



Au-delà de ses bienfaits immédiats sur la santé physique, le sport peut être un vecteur de cohésion sociale et de convivialité. Il est reconnu que le sport contribue à renforcer les liens sociaux et l'estime de soi des jeunes générations<sup>32</sup>. Des niveaux plus élevés de pratique sportive et d'activité physique conduisent à un plus grand bien-être général et sont un moyen de renforcer les liens sociaux.

#### Bien commun



Le sport comme **facilitateur du développement durable**<sup>33</sup> a un lien inéluctable avec l'Agenda 2030 et ses 17 ODD, et plus particulièrement avec les suivants:



<sup>31</sup> <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities>

<sup>32</sup> Comment le pouvoir du sport peut nous unir et faire progresser la justice sociale. <https://www.weforum.org/agenda/2021/01/uniting-the-world-through-sport-what-can-we-learn-from-sport-in-enabling-social-cohesion/>

<sup>33</sup> <https://plataformavoluntariado.org/wp-content/uploads/2020/05/guia-ods-deporte.pdf>



## 2. LA LUTTE CONTRE LE RACISME PAR LE SPORT

### Le sport est le travailleur social caché dans beaucoup de nos quartiers

(Sebastian Coe<sup>34</sup>)

Cette section expliquera brièvement **pourquoi** le sport est un élément central dans nos sociétés, combien il est important pour les autorités locales<sup>35</sup> et leurs gestionnaires de savoir **où les** activités sportives ont lieu dans leurs villes, **quelles** activités sportives elles pratiquent, **qui sont les** personnes qui pratiquent le sport et **quand**, à quels moments, et **quels sont leurs besoins et leurs demandes**. Enfin, il sera expliqué **comment** articuler une stratégie avec un ensemble de mesures prises par les municipalités afin de lutter contre le racisme par le biais du sport au sein des entités locales

« Près d'une personne sur deux en Europe (44%) pense que son conseil municipal n'en fait pas assez pour ses citoyens en matière d'activité physique »  
(Eurobaromètre 525 «Sport et activité physique» (2022))

### 2.1 Évaluation des besoins au niveau local.

Le premier point de départ de toute intervention est la **connaissance de la réalité**. Afin de pouvoir adopter des mesures efficaces pour promouvoir la cohésion sociale dans la municipalité et lutter contre tout incident raciste ou discriminatoire basé sur l'origine ethnique ou raciale, il faut commencer par identifier tous les aspects liés aux questions concernant le **où**, le **quoi**, le **qui** et le **quand des activités sportives dans leurs municipalités**.

Cette section tentera brièvement d'expliquer comment réaliser **une évaluation des besoins au niveau local**. En bref, il s'agit de pouvoir réaliser une évaluation des besoins/un diagnostic qui réponde également aux trois niveaux identifiés : structurel, communautaire et individuel.

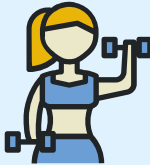




<sup>34</sup> Sebastian Coe, <https://www.britannica.com/biography/Sebastian-Coe>

<sup>35</sup> Ce manuel de base s'adresse principalement aux organes locaux, mais les réflexions, recommandations, exemples et suggestions sont facilement transférables aux clubs sportifs, fédérations, associations, centres éducatifs, etc.

### 2.1.1 Niveau structurel.

Les municipalités disposent de différentes installations sportives, telles que les installations d'activités physiques et sportives (IAFP) et les espaces publics ouverts (EPA). Tous sont des espaces publics (financés par la municipalité ou avec le soutien d'une autre administration publique ou d'une initiative privée) et leur accès est réglementé par des règles municipales : certains d'entre eux requièrent une autorisation et parfois le paiement d'une redevance ou la location de l'espace, tandis que dans d'autres, l'accès est gratuit, en particulier dans les espaces extérieurs ou les espaces publics ouverts. Le tableau suivant présente quelques exemples de types d'installations sportives locales :

INSTALLATIONS D'ACTIVÉTÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		ESPACES PUBLICS OUVERTS
		
<b>COUVERTES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Centre sportif</li><li>• Piscine</li><li>• Salle de musculation</li><li>• Gymnastique</li><li>• Terrains de squash/paddle/badminton</li><li>• Autres</li></ul>	<b>PLEIN AIR</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Terrain de football</li><li>• Terrains de sport ouverts</li><li>• Terrain multisports</li><li>• Piscine extérieure</li><li>• Terrain de tennis/paddle</li><li>• Autres</li></ul>	<b>PARCS D'EXERCICE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tables de ping-pong</li><li>• Enceintes asphaltées polyvalentes (par exemple, patinage, planche à roulettes)</li><li>• Autres</li></ul>

En plus de ces espaces « formels », il est nécessaire de savoir quels autres espaces sportifs sont utilisés et adaptés aux besoins des activités sportives réelles des citoyens. En de nombreuses occasions, ces **espaces extérieurs informels** (herbe, arbres, plages, etc.) sont utilisés pour **pratiquer un sport spécifique**, soit parce qu'il n'y a pas d'infrastructure formelle disponible dans la municipalité (par exemple, **baseball, cricket, ecuavóley**<sup>36</sup>, etc.), soit parce qu'il n'y a pas d'accès à un espace formel pour le faire (course à pied, football, sports traditionnels, etc.), soit parce qu'il y a un **obstacle à l'accès** (économique, administratif, etc.), comme nous le verrons plus loin.

<sup>36</sup> <https://www.lifeder.com/ecuavoley/>





En résumé, quelle que soit la raison de l'utilisation d'espaces informels pour la pratique d'un certain type de sport, il est nécessaire que les responsables au niveau municipal connaissent ces espaces et ces pratiques, afin de pouvoir évaluer l'adaptation des espaces sportifs municipaux aux activités sportives pratiquées par les citoyens. Une vision transversale est nécessaire entre l'espace municipal compétent en matière de sport et les autres espaces municipaux compétents dans les différents aspects des droits de l'homme, de l'inclusion sociale ou des minorités ethniques et raciales dans la municipalité.

**Les administrations locales devraient établir des liens avec les groupes ethniques/raciaux présents sur le territoire local afin de connaître leurs pratiques, leurs exigences sportives et les obstacles éventuels.**

### 2.1.2 Niveau communautaire.

Outre la gestion intersectorielle des activités sportives, d'autres facteurs pertinents tels que les clubs et les fédérations sportives doivent être pris en compte. L'une des **caractéristiques du domaine sportif européen est sa forte dépendance à l'égard d'un réseau mondial de clubs et de fédérations sportives**<sup>37</sup>. C'est en Europe que l'on estime le pourcentage le plus élevé d'activités sportives se déroulant dans le cadre de clubs sportifs (23%) et que l'on trouve le pourcentage le plus élevé de citoyens membres de clubs sportifs (27%).

Tout comme il existe des espaces non formels pour la pratique sportive au niveau local, il existe également des clubs sportifs formellement constitués et des clubs (ou groupes) sportifs non formellement constitués. Par exemple, des **associations et des groupes de personnes non formellement constitués qui organisent des rencontres sportives régulières** (généralement dans des espaces ouverts formels et dans des espaces informels).



<sup>37</sup> Bottenburg, M. V., Rijnen, B., & Sterkenburg, J. (2005). Sports participation in the European Union: Trends and differences. Nieuwegein : Arko Sports Media.

Malgré l'hypothèse d'un accès universel au sport, la participation sportive a toujours tendance à être stratifiée sur le plan ethnique. De nombreuses études<sup>38</sup> ont montré que les disparités ethniques dans la participation sportive sont une constante. En général, les minorités ethniques ont tendance à être moins actives dans le sport que leurs homologues majoritaires et sont moins susceptibles de participer à des clubs sportifs. Cet écart limite le potentiel du sport en tant qu'activité commune permettant de rassembler des personnes d'origines ethniques diverses.

On **manque de données par origine raciale ou ethnique** sur l'appartenance à des clubs sportifs ou la participation à des activités sportives, **ce qui entrave la connaissance de la réalité et l'élaboration de politiques conformes au contexte de la villes.** Il est nécessaire de disposer de **données dans une perspective intersectionnelle.**

En outre, il est nécessaire d'effectuer une **analyse intersectionnelle** qui examine la participation différentielle des femmes et des hommes aux activités sportives. Dans l'écosystème sportif, les femmes ont été et continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux par rapport aux hommes<sup>39</sup>, et il est impératif de procéder à une analyse croisée des données, y compris dans le cas des femmes appartenant à des minorités ethniques et raciales, dans le cadre d'une approche intersectionnelle.

Pour que la devise "sport pour tous"<sup>40</sup> devienne une réalité, **il est nécessaire que les autorités locales prennent en compte la diversité et la variété des besoins et des demandes de** tous les habitants de la commune et adaptent l'offre de sport et d'activité physique de la commune à tous les habitants. Ainsi, tous ceux qui le souhaitent ont la possibilité de pratiquer leur propre sport ou activité physique sur un pied d'égalité.

Les taux de participation de la population autochtone aux clubs sportifs sont élevés, tandis que les **personnes d'origine étrangère sont sous-représentées dans les clubs sportifs officiels**<sup>41</sup>. Par exemple, en Allemagne, ils ne représentent que 10,1 % (2,8 millions) de l'ensemble des membres des clubs sportifs. En Irlande, la proportion de personnes répondant aux directives nationales en matière d'activité physique et se considérant comme très actives était la plus élevée chez les Irlandais blancs (42 %), suivis par les personnes d'autres origines blanches (35 %) et noires, asiatiques ou autres (32 %). En outre, il convient de noter que la **plupart des États membres ne disposent pas de données** sur l'appartenance à un club ou la pratique d'un sport en fonction de l'origine raciale ou ethnique. Une autre question essen-

<sup>38</sup> Entre autres, Vogels (2014), Wijtzes, Al, Jansen, W., Bouthoorn, SH, Pot, N., Hofman, A., Jaddoe, VVW et Raat, H. (2014).

<sup>39</sup> Eime, R. and VVAA, Gender inclusive sporting environments: the proportion of women in non-player roles over recent years.

<sup>40</sup> Dowling, F. Sport's 'gateway for inclusion' on the latch for ethnic minorities? A discourse analysis of sport policy for inclusion and integration.

<sup>41</sup> Rapport annuel 2022 de l'Observatoire du sport irlandais, programme IdS.



tielle à prendre en compte dans le taux de participation aux sports organisés est l'**exposition au racisme et à la discrimination**<sup>42</sup> et le risque de recevoir des insultes ouvertement racistes pendant les compétitions sportives<sup>43</sup>

### 2.1.3 Niveau individuel.

Il est nécessaire que les autorités locales sachent quelles sont les barrières qui empêchent les groupes ethniques/raciaux d'accéder aux activités sportives dans la municipalité. Les institutions et organisations sportives ne sont pas déconnectées d'un monde social excluant, marqué par des différences, des barrières, des inégalités et des conflits<sup>44</sup>.

**L'arène sportive est beaucoup moins neutre et équitable que les décideurs politiques ne le croient ou ne l'espèrent.**



<sup>42</sup> Evans, Adam B. Sport, race and ethnicity in the wake of black lives matter : introduction to the special issue.

<sup>43</sup> P. Rocu "Are African and Afro-descendant students discriminated against in school sports? Analysis and anti-racist decalogue".

<sup>44</sup> Among others, Arend F. van Haften (2019), Coakley (2009), Collins (2014); Giulianotti (2016), Jarvie (1991).



**Quatre grands types d'obstacles à la participation au sport local pour les personnes issues de minorités raciales ou ethniques ont été identifiés:**

			
<p style="text-align: center;"><b>1</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>2</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>3</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>4</b></p>
<p><b>Les obstacles administratifs :</b></p>	<p><b>Obstacles liés aux ressources socio-économiques :</b></p>	<p><b>Préjugés ethniques et discriminatoires :</b></p>	<p><b>Différences dans habitudes et préférences :</b></p>
<p>les personnes qui ne sont pas en situation administrative régulière sont souvent exclues de l'accès à la pratique sportive « formelle » dans les municipalités. Elles sont « administrativement » empêchées d'avoir une licence de fédération, une adhésion à un club, une carte d'accès aux installations sportives, etc.</p>	<p>comme la plupart des activités, la participation à un sport nécessite certaines ressources financières pour payer les frais, les licences, l'équipement sportif, etc. La situation souvent vulnérable des personnes issues de minorités ethniques et raciales peut constituer un obstacle à l'accès au sport. De plus, s'il n'y a pas d'installations sportives dans les quartiers les plus vulnérables et que la pratique du sport implique de se déplacer dans d'autres quartiers pour avoir accès aux infrastructures sportives. En outre, il est nécessaire de prêter attention à des variables telles que les horaires afin de prendre en compte des créneaux adaptés aux besoins des personnes appartenant à des minorités ethniques et raciales.</p>	<p>les sites sportifs ne sont pas exempts de préjugés ethniques et de pratiques discriminatoires. Des mesures dissuasives ou des pratiques discriminatoires peuvent limiter ou empêcher l'égalité de participation des personnes appartenant à des minorités raciales et ethniques dans l'arène sportive locale.</p>	<p>tous les groupes ethniques ne manifestent pas le même intérêt pour la pratique du sport en général ou pour certains sports en particulier. Les groupes ethniques peuvent différer dans leur socialisation et dans les valeurs culturelles, les goûts et les comportements qu'ils acquièrent et manifestent. Par conséquent, les différences ethniques dans la pratique du sport peuvent résulter de préférences divergentes. La réussite sportive de groupes ethniques dans des sports spécifiques peut favoriser ce que l'on appelle les "stéréotypes positifs"<sup>45</sup>. Cela signifie que, soit indirectement par une tierce partie (personnel d'encadrement, entraîneurs, etc.), soit par les individus eux-mêmes (auto-stéréotypes), l'appartenance ethnique est liée à leur capacité à exceller dans certains sports. Ce processus peut être particulièrement puissant dans le cas des groupes ethniques minoritaires, car ces auto-stéréotypes peuvent fonctionner comme une forme de fierté dans un contexte où les groupes minoritaires ont tendance à être comparés défavorablement au groupe majoritaire.</p>

<sup>45</sup> Harrison, L. (2001). Understanding the influence of stereotypes : Implications for the African American in sport and physical activity. *Quest*, 53, 97-114.



**Le football n'est pas aussi populaire ou développé en tant que sport de loisir dans toutes les parties du monde, les groupes ethniques sont susceptibles de varier considérablement dans la mesure où ils peuvent s'appuyer sur les expériences des membres de leur famille et socialiser avec eux.**

(Arend F. van Haften)



Le sport local doit s'adapter aux besoins des citoyens, être flexible et ne pas reproduire les structures et règlements rigides qui empêchent les gens de participer au sport local. Les autorités locales doivent adopter une approche transversale, intersectionnelle et décoloniale pour faire du sport local un lieu de rencontre et un outil de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.



## 2.2 Décalogue pour la lutte contre le racisme par le sport au niveau local.

Voici une proposition de dix actions de base que les municipalités devraient mettre en place pour lutter contre le racisme par le biais du sport au niveau local.

1		<b>Connaître la réalité sportive et sociale des habitants du territoire :</b> quoi, comment, où, quand, qui...
2		<b>Analyser :</b> Développer des sources d'information et des statistiques locales afin d'améliorer la planification, la prise de décision et l'analyse des résultats.
3		<b>Promouvoir des espaces de dialogue, de concertation et de participation :</b> construire une identité et une appartenance à la municipalité par le sport.
4		<b>Élaborer des réglementations locales pour lutter contre le racisme :</b> et la discrimination raciale dans le sport.
5		<b>Campagnes de sensibilisation et de communication :</b> développer une sensibilisation commune qui exprime la tolérance zéro à l'égard du racisme dans la municipalité.
6		<b>Transversalité :</b> Travailler dans une perspective qui réunit différents départements (sport, éducation, égalité, services sociaux, jeunesse, etc.)
7		<b>Intersectionnalité :</b> Combiner des variables telles que l'ethnicité, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, les différentes capacités, etc.
8		<b>Renforcement des capacités :</b> sur la base des besoins exprimés, mener des actions de formation pour les décideurs politiques, les clubs, les fédérations, les entraîneurs, etc.
9		<b>Évaluation de l'impact sportif et social de toutes les actions :</b> procéder à des évaluations régulières de l'impact et des résultats.
10		<b>Transparence et socialisation de l'information :</b> présentation de tous les résultats aux citoyens, sollicitation de leur avis par le biais de consultations publiques et intégration active des propositions qui en découlent.



### 3. LA LUTTE CONTRE LE RACISME DANS LE SPORT.

**Nous devons parler du racisme. Et nous devons agir. Il est toujours possible de changer de direction si l'on en a la volonté**

(Plan antiraciste de l'Union européenne 2020-2025).

Dans cette section, l'accent est mis sur l'activité sportive elle-même à partir de deux axes d'intervention :

- a. Prévenir les incidents racistes dans le sport local.
- b. Identifier et agir lorsque des incidents racistes se produisent dans le cadre d'activités sportives locales.

Ces deux axes d'intervention sont privilégiés par le projet Score à partir de la nécessité de faire du sport et des activités physiques développés au niveau local des espaces sûrs pour toutes les personnes et tous les groupes qui composent la communauté.

Le concept de sport sûr pour toutes les personnes et tous les athlètes signifie qu'il faut disposer d'un environnement où ils peuvent s'entraîner et concourir dans un contexte sain et favorable ; un environnement respectueux, équitable et exempt de toute forme de harcèlement et d'abus<sup>46</sup>.

Il est reconnu que la violence interpersonnelle, les abus et le harcèlement menacent non seulement la santé physique, émotionnelle et mentale des athlètes, mais aussi les fondements éthiques et sociaux du sport. Ces actes contreviennent aux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi qu'à la politique et aux prises de position du Comité international olympique<sup>47</sup>. En outre, la Charte européenne du sport cite également dans son article 1.b «que chacun devrait avoir la possibilité de pratiquer un sport dans un environnement sûr et sain»<sup>48</sup>.

Nous devons reconnaître que dans de nombreux endroits, le sport et l'activité physique ne sont pas des espaces sûrs pour les personnes issues de minorités ethniques/raciales. Par exemple, une étude récente de l'Observatoire espagnol du racisme et de la xénophobie<sup>49</sup>, montre que les jeunes afro-descendants qui pratiquent le sport sont très souvent la cible de manifestations racistes, ce qui compromet l'objectif du sport et de l'activité physique en tant qu'espace sûr et de développement personnel et pousse nombre d'entre eux à abandonner la pratique du sport.

<sup>46</sup> <https://olympics.com/athlete365/es/deporte-seguro/>

<sup>47</sup> <https://www.safesportinternational.com/international-standards/#ISSP>

<sup>48</sup> [https://search.coe.int/cm/pages/result\\_details.aspx?ObjectId=0900001680a420e8](https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a420e8)

<sup>49</sup> [Les élèves africains et afro-descendants sont-ils discriminés dans le sport scolaire ? Analyse et décalogue antiraciste.](#)





C'est pourquoi, partant de la nécessité de faire du sport et de la pratique sportive au niveau local un espace sûr pour tous, tant pour ceux qui le pratiquent que pour ceux qui les accompagnent, le manuel propose une série de recommandations et de propositions pratiques à l'intention des organismes locaux.

Les principes de sécurité sportive de Safe Sport International<sup>50</sup> peuvent constituer une bonne référence pour agir dans cette perspective, sachant que ces principes doivent être adaptés aux adultes qui pratiquent le sport et aux mineurs : dans ce cas, les exigences et les normes doivent être plus rigoureuses compte tenu de la situation d'absence de défense ou d'insécurité des mineurs<sup>51</sup>.

La perspective de cette section est davantage axée sur la dimension structurelle/ politique de la cohésion sociale, bien que les approches transversales et intersectionnelles permettent également d'aborder la manière d'agir à partir d'autres dimensions de la cohésion sociale.

### **3.1 Prevenir des incidents racistes au niveau local.**

Le concept de prévention est extrêmement large. Aux fins du manuel, la prévention est définie comme l'ensemble des mesures élaborées pour tenter d'empêcher la survenue d'incidents racistes dans le domaine du sport au niveau local.

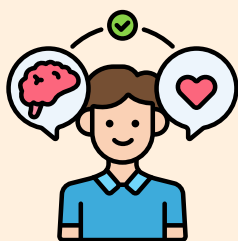
Ainsi, la prévention des incidents racistes dans le sport au niveau local implique deux types de stratégies qui sont systématisées, avec quelques recommandations d'action<sup>52</sup>, dans le tableau suivant :

<sup>50</sup> <https://www.safesportinternational.com/international-standards/#ISSP>

<sup>51</sup> The Spanish Government's [Organic Law for the comprehensive protection of children and adolescents against violence](#) includes an innovative figure that is very relevant to this case: the delegates for the protection of children in sporting activities (article 48.c).

<sup>52</sup> These recommendations for action should be understood as guidance that local authorities can adapt to their particular context.

## SENSIBILISATION ET PARTICIPATION



VEILLER À CE QUE LA COMMUNAUTÉ DANS SON ENSEMBLE SOIT CONSCIENTE DE L'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DANS LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE DANS LE SPORT.

Le point 4 du Décalogue pour la lutte contre le racisme par le sport au niveau local mentionne le développement de réglementations locales qui favorisent la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

Une réglementation spécifique ou une stratégie locale peut être élaborée dans le cadre d'un plan d'action spécifique.

Ces actions peuvent également être intégrées dans les règlements, plans et/ou stratégies municipaux existants, qu'ils soient liés au sport (plan ou stratégie sportive municipale) ou aux droits de l'homme et à la diversité.

Il est hautement souhaitable que ces règlements ou plans aient été décidés dans une perspective de consultation, de dialogue et de participation avec l'ensemble de la communauté, en particulier les groupes et les collectifs les plus vulnérables au racisme et à la discrimination raciale et/ou ethnique, comme indiqué au point 3 du Décalogue.

La diffusion de l'engagement municipal peut prendre plusieurs formes :

- a.** Développement d'une campagne de communication et de sensibilisation de la municipalité (point 5 du Décalogue).
- b.** Designing a shared image of the municipal commitment that generates shared values with citizens.
- c.** Adhésion des clubs sportifs, des organisations sociales et des citoyens qui adhèrent aux principes et aux valeurs de l'engagement municipal. Ces adhésions peuvent être renforcées par un label spécifique qui identifie les clubs et les organisations qui adhèrent à l'engagement municipal en faveur des valeurs partagées, de la coexistence sociale et de l'orientation vers le bien commun.
- d.** Actions de sensibilisation auprès des principaux acteurs sociaux de la communauté, tels que les centres éducatifs, le secteur de la santé, la police locale, etc.

Ces actions de sensibilisation peuvent être menées sans engagement municipal clair sous la forme de réglementations ou de plans spécifiques. Mais le renforcement de la cohésion sociale sera grandement amélioré s'il y a un leadership des autorités locales renforcé par un processus de consultation, de dialogue et de participation.



## FORMATION



### ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES ET LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX DU SPORT

Le point 8 du Décalogue prévoit le renforcement des connaissances et des capacités des acteurs du sport municipal dans le domaine du racisme et de la discrimination raciale.

La pratique du sport au niveau local implique de multiples acteurs : les décideurs politiques, le personnel des installations sportives municipales, les écoles de sport municipales, les clubs qui ont des accords avec la municipalité (par exemple pour le transfert d'espaces), les athlètes et les personnes qui les accompagnent (famille ou amis). Incluons ici les organisations sportives formelles ou non formelles qui organisent des activités dans les espaces municipaux, comme nous l'avons indiqué dans les chapitres précédents.

Du côté municipal, les connaissances et les capacités de tous les acteurs du sport en matière de racisme et de discrimination raciale dans le sport local devraient être renforcées. Cela peut se faire :

- a. Organiser des **formations obligatoires** pour les décideurs politiques, les techniciens et les employés des installations sportives municipales.
- b. Inclure la sensibilisation au racisme dans les activités de formation sportive organisées par la municipalité.
- c. Améliorer les capacités des écoles municipales de sport et des clubs ayant des accords avec la municipalité par le biais d'une formation spécifique pour leurs responsables<sup>53</sup>.
- d. Disposer d'un espace d'information avec des documents sur le racisme et la discrimination raciale dans le sport local sur le site Internet de la municipalité, accessible à tous les citoyens.



<sup>53</sup> If, as in the Spanish case, there is a specific figure of protection in sport, this would be the person to whom the training is addressed.



### 3.2 Identifier et traiter les incidents racistes dans les activités sportives locales.

Malgré les efforts de prévention, des incidents racistes sont susceptibles de se produire dans le cadre d'activités sportives locales. Des mécanismes et des ressources d'action sont nécessaires pour y faire face.

Cette section présente quelques recommandations pratiques à l'intention des autorités locales, en tenant compte des aspects suivants :

- a. Le type d'incidents racistes .
- b. Le lieu de l'incident.
- c. Principes d'action.
- d. Actions proposées.

#### a. Le type d'incidents racistes dans les pratiques sportives locales.

Pour commencer, il convient de rappeler que le manuel prend comme point de référence la définition de l'ECRI d'un incident discriminatoire ou raciste (Recommandation de politique générale n°11). Dans cette définition, l'ECRI indique qu'il s'agit de tout incident **perçu comme raciste par la victime ou toute autre personne**.

Il est très important de souligner cette définition, car il est bien connu que les victimes d'incidents racistes ne les reconnaissent souvent pas comme tels : parfois parce qu'elles ne connaissent pas le cadre juridique, parfois parce qu'il y a une tentative de minimiser ou de banaliser l'incident ou, dans de nombreux cas, parce que l'incident raciste produit également un sentiment de culpabilité chez la victime. Le rôle des autres personnes qui ont été témoins de l'incident est donc crucial.

Les incidents racistes peuvent d'ailleurs prendre de nombreuses formes. Ils peuvent être regroupés autour de deux axes principaux :

- **Explicites.** Il s'agit des incidents dans lesquels il y a une agression physique ou psychologique (comme les insultes, la banalisation, les blagues sur les attributs physiques, etc.) Ces formes explicites d'incidents racistes peuvent être plus faciles à identifier, bien que les obstacles soient souvent très variés.
- **Subtils.** Les formes subtiles d'incidents racistes sont beaucoup plus complexes à identifier, car il s'agit de comportements que les victimes elles-mêmes ont du mal à reconnaître. Il s'agit d'un ensemble de comportements et d'attitudes qui ne semblent pas avoir de fondement raciste, mais dont la base est constituée de préjugés et de stéréotypes qui renforcent la situation de pouvoir d'un groupe ou d'une collectivité par rapport à d'autres. Voici quelques exemples de racisme subtil dans le sport :

- ✓ Imposer des diminutifs, des surnoms ou d'autres formes d'appellation aux athlètes lorsque vous ne comprenez pas ou ne savez pas comment prononcer leur nom correctement.
- ✓ Renforcer l'image selon laquelle les athlètes d'origine africaine sont physiquement plus forts et occupent des rôles spécifiques dans le sport.
- ✓ Manque de confiance en soi dans certaines situations sportives.
- ✓ Féliciter la personne racisée pour avoir bien parlé la langue alors qu'on connaît pas l'histoire de la personne appartenant à un groupe ethnique ou racial.

Comme le souligne l'expert en microagressions Kevin Nadal<sup>54</sup>, « ce n'est pas nécessairement que vous êtes une mauvaise personne si vous commettez une microagression, mais plutôt que vous devez être plus conscient de vos préjugés et de l'impact qu'ils ont sur les gens. Nous devons travailler davantage sur ce point pour créer une société plus harmonieuse ». Dans le cas de micro-agressions ou d'incidents raciaux subtils, il s'agit d'adopter une approche décoloniale qui permet de déconstruire les préjugés et les stéréotypes liés aux origines raciales et/ou ethniques.

Comment reconnaître les incidents racistes ? L'un des moyens d'identifier les incidents racistes consiste à utiliser des indicateurs de préjugés<sup>55</sup> ou des indicateurs de polarisation. Bien que ces derniers soient pris en compte par les organismes chargés de l'application de la loi, ils peuvent constituer un outil utile pour identifier des indices permettant de déterminer si un incident a un fondement raciste. Parmi les questions clés, il convient de souligner les suivantes :

- Appartenance de la victime à un groupe ou à une collectivité ethnique ou raciale minoritaire.
- La proximité d'un jour important, en tenant compte à la fois des dates importantes pour la victime (Journée internationale contre la discrimination raciale, par exemple) et pour l'agresseur (jour de commémoration d'un dictateur, événement historique important, etc.)
- Commentaires et expressions au moment de l'acte ; en ce sens, tout ce qui a été dit pendant l'incident doit être consigné mot pour mot dans la reconstitution de l'incident.
- Vêtements, tatouages, bannières, drapeaux et autres objets ultra portés par les agresseurs.

La sensibilisation et la formation des agents sportifs locaux mentionnées dans la section précédente doivent inclure cette perspective afin qu'ils puissent identifier les incidents racistes dans la pratique sportive.

<sup>54</sup> <https://www.kevinnadal.com/books>

<sup>55</sup> OSCE, [Hate crimes motivated by racism and xenophobia](#)





Il est très important de souligner que la reconnaissance de ces faits et l'engagement municipal contre le racisme ne doivent pas stigmatiser la municipalité ou ses citoyens. Au contraire, il s'agit d'agir à partir d'une prise de conscience de la persistance des préjugés et des stéréotypes raciaux et de renforcer la cohésion sociale de la communauté. Dans ce sens, il est recommandé de proposer des stratégies pour que la communauté dans son ensemble soit attentive, et de développer des actions pour renforcer la capacité de la communauté à détecter ces incidents avant qu'ils ne se produisent.

### **b. Le lieu où l'incident raciste a eu lieu.**

L'un des indicateurs des préjugés ou de la polarisation est le lieu où se produisent les incidents. En effet, les incidents se produisent parfois à proximité immédiate ou même dans des espaces qui ont une signification culturelle ou religieuse. Ils peuvent également entraîner des dommages aux biens de personnes appartenant à des groupes ethniques ou raciaux.

Dans le cas du manuel, et en s'en tenant au domaine du sport, les incidents peuvent se produire dans les domaines suivants :

- Espace municipal où se déroule une activité professionnelle. Il existe de nombreuses situations dans lesquelles une compétition ou une activité sportive professionnelle est organisée dans des lieux appartenant à la municipalité. Dans ce cas, il est très probable que les fédérations nationales ou régionales (football, basket-ball, handball, etc.) aient mis en place des protocoles d'action et des dispositifs de sécurité spécifiques avec les forces et organes de sécurité de l'État, ce qui permettra d'apporter une réponse appropriée et proportionnée à l'incident.
- Le sport amateur. Le plus souvent, l'incident raciste se produit dans le cadre du sport amateur, c'est-à-dire non professionnel et dans le but d'améliorer la santé physique et mentale et d'apprécier le sport, que ce soit individuellement ou en équipe. C'est ici que le rôle de l'autorité locale prend toute sa dimension et qu'elle doit prévoir et planifier les actions spécifiques à mener (qui sont traitées au point « d » de cette section du Manuel).

### **c. Principes d'action.**

Sous ce postulat d'intervention évoqué dans le paragraphe précédent, quels sont les principes d'action qui doivent guider l'action locale ? Le projet Score en propose au moins deux :

### **c.1 Placer la victime au centre.**

L'approche centrée sur la victime consiste à traiter les victimes en les écoutant, sans les revictimiser et sans négliger leur sécurité, leurs droits, leur bien-être, leurs besoins et leurs décisions. L'objectif de cette approche est de permettre aux victimes de reprendre autant que possible le contrôle de leur vie. Elle vise également à garantir que les services soient fournis avec empathie et sans jugement<sup>56</sup>.

#### **Les recommandations spécifiques du projet Score sont les suivantes :**

##### **a. Traitement approprié de la victime**

Le traitement fourni par la municipalité et son personnel, qu'il soit technique ou politique, sera respectueux, sensible, individualisé et non discriminatoire<sup>57</sup>. Il sera basé sur une écoute active et empathique, avec une attention particulière pour les victimes mineures ou les victimes en situation de vulnérabilité particulière.

Si la victime est mineure, elle jouisse de tous les droits ; elles seront traitées comme telles et exerceront ces droits en tenant compte de leur capacité de jugement. À tout moment, l'intérêt supérieur des enfants et des adolescents doit prévaloir, conformément à la législation spécifique en vigueur dans chaque État.

##### **b. Confidentialité**

Tant lors de la réception de la communication du cas que lors de l'enquête et du renvoi, tous les agents impliqués doivent garantir le respect scrupuleux de la confidentialité et de la vie privée de la personne, en veillant à ce que son identité ou le signalement de l'incident ne soit pas connu socialement ou publiquement, et encore moins de l'agresseur présumé et de son entourage.

##### **c. Respect de l'autonomie**

Il est fréquent que les victimes ressentent le besoin de se sentir écoutées et prises en charge, de recevoir des informations claires et précises leur permettant de prendre des décisions, des conseils sur les ressources disponibles et, surtout, de reconnaître que, dans une situation douloureuse et complexe, la décision finale leur appartient. Parfois, leurs décisions sont basées sur une variété de raisons qui répondent à des clés culturelles et surtout situationnelles qui peuvent être explicites ou implicites. Pour n'en citer que quelques-unes : le fait d'être en situation irrégulière, l'absence d'un réseau social ou communautaire de soutien, la stigmatisation liée au fait d'être victime, etc. La décision d'aller plus loin dans la plainte ou d'activer un certain type de réponse institutionnelle et sociale doit toujours être prise en accord avec la victime, sans pression d'aucune sorte et en faisant prévaloir la volonté de la victime sur celle des autres agents impliqués.

<sup>56</sup> <https://www.acnur.org/es-es/enfoque-centrado-en-las-victimas>

<sup>57</sup> These insights are essential in the trainings mentioned in the previous point.



#### **d. Clarté et rapidité**

La possibilité de soins et les informations sur les ressources et les alternatives possibles que la victime peut choisir doivent être proposées clairement et rapidement, mais aussi adaptées à la capacité de la victime à gérer son état émotionnel, le cas échéant, et en lui faisant prendre conscience des implications de chacune de ces alternatives. Il convient d'utiliser un langage accessible, adapté à sa situation et tenant compte des difficultés particulières de compréhension et de communication qu'elle peut rencontrer. Il est préférable d'orienter les victimes vers d'autres agents capables d'apporter ce type de réponse, plutôt que de les retarder ou de les rendre incomplètes ou inadaptées aux besoins exprimés par la victime.

#### **e. Éviter la revictimisation secondaire**

Ce type de victimisation est le résultat de la relation de la victime avec le système institutionnel et est étroitement lié au point précédent. Il est essentiel d'éviter que l'activation des actions proposées amène la personne à revivre la situation traumatique et à reprendre le rôle de victime. Ceci est particulièrement fréquent lorsque, par exemple, pendant les soins, la victime est obligée de raconter les événements qui se sont produits à de nombreuses reprises, dans différentes instances et à différents moments, encore et encore. À cet égard, il est très important de veiller à ce que les soins soient dispensés par une personne ayant les capacités et les connaissances nécessaires pour les mener à bien et, le cas échéant, pour procéder à l'orientation appropriée. Cette orientation visera à faciliter l'accès des victimes à la justice, ainsi qu'à d'autres services publics ou sociaux auxquels des fonctions de protection ou d'assistance ont été attribuées<sup>58</sup>.

### **c.2 Respect des principes démocratiques.**

#### **a. Séparation des pouvoirs**

Dans les cas où l'incident constitue un crime, il appartient à l'administration de la justice de décider de la véracité des faits, s'ils constituent une forme de crime et les conséquences, le cas échéant, pour les personnes impliquées. Il n'appartient donc pas au Conseil municipal de prendre position sur ces questions.

#### **b. Présomption d'innocence**

Les actions du Conseil municipal et l'activation des actions proposées doivent être basées sur la présomption d'innocence. La réponse institutionnelle doit promouvoir l'attention à la victime et rétablir la coexistence civique, et non pas rendre la justice. En ce sens, la sanction correspondant à l'auteur du délit sera imposée par l'administration de la justice dans le cadre d'un processus assorti des garanties nécessaires, sans imposition d'une double sanction.

<sup>58</sup> Ces points d'action sont basés sur les recommandations du [Guide pour l'action locale face aux incidents de haine raciste, xénophobe, anti-Roms et LGBTIphobe. \(enlace\)](#) Biltzan, gouvernement basque. 2022





### **c. Promouvoir d'autres voies de résolution de l'incident raciste.**

Dans le cas d'incidents qui ne sont pas susceptibles de constituer un délit, des mesures de travail communautaire ou de justice réparatrice seront mises en œuvre afin de rétablir la victime dans la situation qui était la sienne avant les actes discriminatoires.

### **d. Actions proposées.**

Les actions spécifiques que l'autorité locale peut mener sont systématisées dans le schéma de la page 39.

Il est nécessaire de souligner l'idée que tout incident discriminatoire ou raciste, aussi subtil et éphémère soit-il, est une atteinte à la dignité des personnes et que, quelle que soit sa nature, la réponse institutionnelle est essentielle pour sauvegarder les principes et les valeurs européennes de dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité et de droits de l'homme.

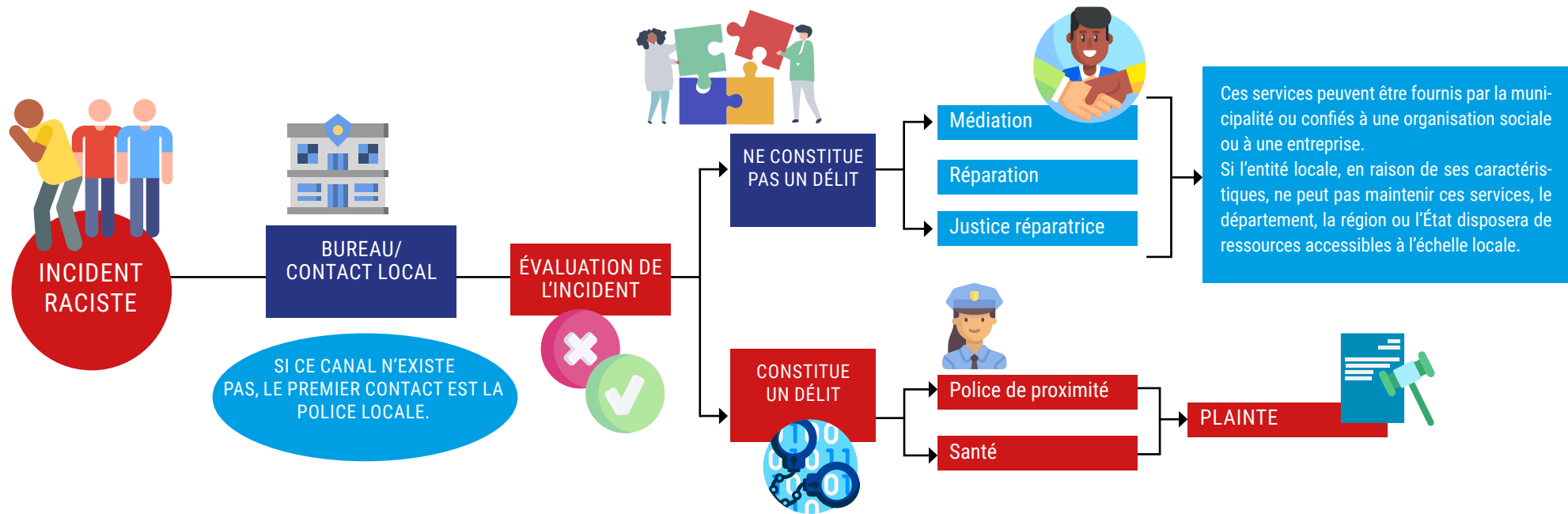
Cependant, la réponse institutionnelle doit être appropriée et proportionnée à l'incident et variera en fonction des souhaits de la victime, de l'urgence et de la gravité de l'incident. Vous trouverez ci-dessous une série de recommandations pour adapter la réponse en cas d'identification d'incidents discriminatoires ou racistes dans la pratique sportive municipale.

#### **d.1 Soins, information et orientation**

Tout d'abord, il doit exister un canal de communication, une forme de contact pour signaler l'incident discriminatoire ou raciste. Ce canal de communication doit répondre aux exigences suivantes :

- Il doit être confidentiel
- Être accessible et connu par l'ensemble des citoyens, mais surtout par les agents sportifs municipaux : il s'agit des personnes qui travaillent dans les installations sportives municipales et des responsables des pratiques sportives (personnel d'encadrement des clubs, délégués à la protection ou référents des pratiques sportives).
- Les heures d'ouverture doivent être clairement indiquées.

Ce canal d'attention, d'information et d'orientation vers les victimes, ou vers ceux qui ont identifié l'incident discriminatoire, peut être développé par l'équipe technique de la municipalité ou peut être confié à une entreprise spécialisée ou à une organisation sociale.





Il est probable que certaines entités locales ne disposent pas des moyens économiques et techniques nécessaires pour disposer d'une personne ou d'une équipe chargée de ces questions. Dans ce cas, il est très important d'identifier les ressources locales, régionales ou étatiques qui peuvent remplir cette fonction de prise en charge, d'information et d'orientation, comme une organisation sociale experte qui exerce ces fonctions, même si elle n'est pas située dans la municipalité, mais avec laquelle un accord de collaboration peut être conclu. Une alternative consiste à confier à la police de proximité ces fonctions d'assistance, d'information et d'orientation. Plusieurs projets européens ont souligné le rôle de la police de proximité dans l'identification des incidents discriminatoires ou racistes.

## **d.2 Mise en réseau et orientation.**

Une fois que l'on a déterminé qui assurera les fonctions de prise en charge, d'information et de conseil, il est important (en plaçant toujours la victime au centre, c'est-à-dire en respectant son autonomie) d'évaluer la nature de l'incident et de déterminer s'il peut ou non constituer un délit afin d'activer les différents types de réponse institutionnelle.

En ce sens, il est nécessaire d'identifier les rôles et les fonctions des différents acteurs susceptibles d'être impliqués dans cette réponse institutionnelle en fonction de la nature de l'incident discriminatoire ou raciste. De manière très résumée, nous les avons systématisés en deux types de réponse :

### **a. Les incidents qui ne constituent pas un délit.**

Lorsqu'il s'agit d'incidents qui ne constituent pas un crime, c'est-à-dire qui font partie des micro-agressions ou du racisme subtil, il est très important d'éviter le « punitivisme » comme moyen de résoudre l'incident. Dans ce cas, il s'agit d'incidents qui portent atteinte à la dignité de la victime, mais qui sont fondés sur des attitudes et des comportements complexes à catégoriser. Il est plutôt recommandé d'activer des outils de résolution d'incidents qui permettent une plus grande prise de conscience et une plus grande responsabilisation de toutes les parties, tant de la victime que de la personne qui a commis l'incident.

Ces instruments sont liés à la médiation, à la réparation et à la justice réparatrice. La médiation, en tant que système alternatif de résolution des conflits, est un instrument de paix sociale qui doit respecter les principes fondamentaux de la volonté des parties, de la confidentialité, de la neutralité et de l'impartialité, entre autres. La réparation intégrale doit placer les victimes au centre, en envisageant des éléments de restitution, de compensation, de réhabilitation, de satisfaction (excuses/hommages) et des garanties de non-répétition. La justice réparatrice naît de l'idée d'offrir à toutes les parties impliquées dans l'incident la possibilité de dialoguer sur l'incident et ses conséquences, ainsi que d'approfondir la prise de responsabilité de ceux qui l'ont commis.

En outre, les parties peuvent se mettre d'accord sur des moyens personnalisés de réparer les dommages causés par le délinquant. Les processus restauratifs proposent d'abord un travail personnalisé et individualisé, tant avec la victime qu'avec les personnes qui ont commis l'incident. Si les deux parties y consentent, une rencontre peut avoir lieu entre elles, dans le but de réparer les dommages causés par l'incident.

L'objectif du processus de justice réparatrice est d'essayer de sensibiliser aux conséquences des micro-agressions discriminatoires ou racistes et de renforcer les capacités de toutes les personnes impliquées dans l'incident, et les actions réparatrices peuvent être très variées.

### **b. Incidents constituant une infraction pénale.**

Si l'incident discriminatoire ou raciste peut constituer un délit (administratif ou pénal), il est essentiel de le signaler aux forces de sécurité. Le canal le plus direct sera la police locale qui, dans de nombreux pays européens, dispose de protocoles d'action spécifiques.

Par conséquent, le bureau ou le service chargé des soins, de l'information et de l'orientation devrait activer les protocoles existants dans ce domaine.

Un deuxième aspect clé est l'orientation vers les services de santé : en cas d'agression physique, il est important qu'il y ait un rapport médical indiquant que les blessures sont le résultat d'un incident ou d'une agression raciste.

Tous ces aspects seront pertinents dans le cas où la victime envisage la possibilité de déposer une plainte concernant l'incident discriminatoire ou raciste.



## 4. PROPOSITION DE FORMATION.

Ce qui suit est une proposition sur la façon d'utiliser le contenu des différentes sections du manuel dans une formation. Il ne s'agit que d'une option qui peut être adaptée à chaque contexte local ou national en fonction des besoins : par exemple, la durée peut être prolongée pour répondre aux exigences d'accréditation des formations officielles ; en fonction de l'expérience ou des antécédents de chaque entité locale, l'accent peut être mis sur certains aspects spécifiques de ceux qui sont proposés, etc.



1

SESSION

Contenu	Méthodologie	
<b>1. Cadre conceptuel du racisme et de la discrimination raciale.</b>	Présentation par un expert en la matière	30 minutes
<b>2. Cohésion sociale : dimensions et niveaux d'action.</b>	Présentation par un expert en la matière	30 minutes
<b>3. Le niveau structurel et politique de la cohésion sociale par le sport dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.</b> <p>- Mon autorité locale dispose-t-elle d'une stratégie ou d'un plan pour la promotion du sport ? Dans l'affirmative, quels sont les valeurs et les principes qu'elle promeut et sont-ils liés à la coexistence et au bien commun ? Existe-t-il une mesure/un protocole pour agir en cas d'attitudes racistes ou discriminatoires ?</p> <p>- La municipalité dispose-t-elle d'une stratégie/d'un plan de prévention du racisme et de la discrimination raciale ? Dans l'affirmative, quel est le domaine/département responsable de cette stratégie et comporte-t-elle des mesures relatives au sport ?</p> <p>Existe-t-il un espace de dialogue dans lequel les différents acteurs impliqués dans le sport au niveau local (municipalité, organisations sportives, etc.) peuvent participer à la cocréation de la stratégie sportive de la municipalité?</p>	Travail en groupes de 4 à 6 personnes.  S'informer sur les expériences d'autres entités locales et développer l'apprentissage en collaboration.  Présentation des principales conclusions en plénière.	90 minutes
<b>4. Élaboration de lignes d'action.</b> <p>- Quelle dimension de la cohésion est pertinente pour ma commune/ville ?</p> <p>- Quelles actions peuvent être entreprises à court et à moyen terme ?</p>	Travail individuel et présentation en groupe	30 minutes



2

SESSION



Contenu	Méthodologie	
<p><b>1. Le niveau communautaire.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est la composition ethnique et raciale sur le territoire de la municipalité?</li> <li>- Organisations sportives et sociales (notamment dans le domaine de la prévention du racisme) actives sur le territoire.</li> <li>- Existe-t-il un espace de relations entre les organisations sociales? Les organisations sociales et sportives identifiées participent-elles?</li> <li>- Existe-t-il des groupes sportifs non formels?</li> </ul>	Travail de groupe 4-6 personnes	90 minutes
<p><b>2. Niveau individuel.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les pratiques sportives de la population?</li> <li>- Connaissent-ils les pratiques sportives des minorités ethniques et raciales? Où se déroulent-elles? À quels moments?</li> <li>- Quels sont les principaux obstacles à la pratique du sport pour les minorités ethniques et raciales?</li> </ul>	Travail de groupe 4-6 personnes	90 minutes

3

SESSION



Contenu	Méthodologie	
<p><b>1. Prévention.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment articuler la formation des équipes techniques et des organisations locales sur le racisme et la discrimination raciale?</li> <li>- Sensibilisation et prise de conscience</li> </ul>	<p>Présentation par un expert en la matière</p> <p>Travail de groupe 4-6 personnes</p>	60 minutes
<p><b>2. Conceptualiser et entretenir des sites sportifs locaux des espaces sûrs.</b></p>	<p>Présentation par un expert en la matière</p> <p>Travail de groupe 4-6 personnes</p>	60 minutes
<p><b>3. Comment reconnaître les incidents de discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique dans les activités sportives locales?</b></p>	<p>Présentation par un expert en la matière</p> <p>Travail de groupe 4-6 personnes</p>	60 minutes
<p><b>4. Les canaux de résolution des conflits :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Médiation</li> <li>- Réparation</li> <li>- Plainte</li> </ul>	<p>Présentation par un expert en la matière</p> <p>Travail de groupe 4-6 personnes</p>	60 minutes



## RÉFÉRENCES ACADÉMIQUES

- Agergaard, S. (2018). Repenser le sport et l'intégration : développer une perspective transnationale sur les migrants et les descendants dans le sport. Abingdon, Oxon : Routledge.
- Arend F. van Haften (2019) Do birds of a feather play football together ? A study on ethnic segregation in Dutch amateur football, *European Journal for Sport and Society*, 16 :2, 146-163.
- Besnier, Brownell et Carter *Anthropologie du sport : émotions, pouvoir et affaires dans le monde contemporain*, (2019).
- Bottenburg, M. V., Rijnen, B. et Sterkenburg, J. (2005). La participation sportive dans l'Union européenne : tendances et différences. Nieuwegein : Arko Sports Media.
- Coakley, J.J. (2009). *Sports in society : Issues & controverses* (10e éd.). New York, NY : McGraw-Hill Education.
- Coalter, F. *Sport et inclusion sociale : politiques et pratiques fondées sur des données probantes*. Inclusion sociale, (2017).
- Collins, M.F. (2014). *Sport and social exclusion* (2e éd.). New York, NY : Routledge.
- Dowling, F. Sport's "gateway for inclusion" on the latch for ethnic minorities? A discourse analysis of sport policy for inclusion and integration.
- Eime, R., Charity, M., Foley, B.C. et al. Gender inclusive sporting environments : the proportion of women in non-player roles over recent years. *BMC Sports Sci Med Rehabil* 13, 58 (2021).
- Evans, Adam B. Sport, race et ethnicité dans le sillage de black lives matter : introduction au numéro spécial. Juillet 2021 *Journal européen du sport et de la société* 18(3) :187-191
- Giulianotti, R. (2016). *Sport : A critical sociology* (2e éd.). Cambridge : Polity Press.
- Harrison, L. (2001). Understanding the influence of stereotypes : Implications for the African American in sport and physical activity. *Quest*, 53, 97-114.
- Higgins, V., & Dale, A. (2013), Ethnic differences in sports participation in England. *European Journal for Sport and Society*, 10, 215-239.
- Jarvie, G. (Ed.) (1991). *Sport, racism and ethnicity*. Londres : Falmer.
- Maza Gutiérrez, G., *Deporte e Inmigración : una reflexión crítica*, (2015).
- Moustakas, L. (2024). Sport for social cohesion : a conceptual framework linking common practices and theory. *Sport in Society*, 1-19.
- Oberleitner G. et Starl, K., *Accountability in Action : Human Rights Action Plans of Local Governments* (series eds.), Human Rights Go Local Publication Series, Volume 5, HRGL Publishing, Graz, 2024.
- Putnam, R. *Making Democracy Work : Civic Traditions in Modern Italy*, (1995).
- Rocu Patricia, *Les élèves africains et afro-descendants sont-ils discriminés dans le sport scolaire ? Analyse antiraciste et Décalogue*" (2024)
- Sepandarmaz, M., *Methodological challenges and opportunities in working within a participatory paradigm in the context of sport, forced migration and settlement : an insider perspective*, (2022).
- Spaaij, R. (2012). Beyond the playing field : Experiences of sport, social capital, and integration among Somalis in Australia (Au-delà du terrain de jeu : expériences du sport, du capital social et de l'intégration chez les Somaliens en Australie). *Ethnic and Racial Studies*, 35 :9, 1519-1538.
- Walseth, K. (2008). Bridging and linking social capital in sport : experiences of young women from immigrant backgrounds. *Sport, Education and Society*, 13 ( 1 ), 1-17.
- Wijtzes, AI, Jansen, W., Bouthoorn, SH, Pot, N., Hofman, A., Jaddoe, VWV et Raat, H. (2014). Social inequalities in young children's sport participation and outdoor play (inégalités sociales dans la participation sportive et les jeux de plein air des jeunes enfants). *International journal of behavioral nutrition and physical activity*, 11, 155.



## RÈGLEMENTS, LÉGISLATION ET STATISTIQUES

### L'Europe

- Conseil de l'Europe: [« Charte de l'inclusion dans le sport »](#).
- Commission européenne : [Plan d'action de l'UE contre le racisme 2020-2025](#).
- Commission européenne : [Eurobaromètre spécial 525 - Sport et activité physique \(2022\)](#)
- OSCE, Crimes de haine motivés par le racisme et la xénophobie

### Espagne

- [Loi 39/2022 du 30 décembre sur le sport](#)
- [Loi 2/2023, du 30 mars, sur l'activité physique et le sport au Pays basque](#).
- [Loi 1/2019, du 30 janvier, sur l'activité physique et le sport dans les îles Canaries](#).

### France

- [Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine \(2023-2026\)](#)

## EXEMPLES DE MATÉRIEL DE FORMATION

### L'Europe

- [Activity, Sport, Play for the Inclusion of Refugees in Europe Course by ASPIRE \(European Sports NGO\)](#)
- [Combattre le racisme dans et par le sport : un modèle de planification stratégique pour les autorités locales](#), par SCORE PROJECT
- [Boîte à outils ECCAR pour les autorités locales](#)
- [Guide des pratiques discriminatoires dans le football européen par FARE](#)
- [Lignes directrices pour signaler une discrimination par la FA \(Fédération anglaise de football\)](#)
- [Prix du leadership inclusif dans le football](#)
- [Cours sur l'intégration des réfugiés par le sport organisé par l'ISCA \(International Sport and Culture Association\) Programme Nordplus&Erasmus+](#)
- [Projet MONITORA \(Italie, UISP\) et Protocole MONITORA pour la surveillance du racisme dans le sport](#)
- [La voiture rouge \(Kick it out.\) par le réseau européen de football pour le développement](#)
- [Boîte à outils sur la bonne gouvernance dans le sport par la Plate-forme européenne pour l'éthique du sport \(EPSE\)](#)
- [Surmonter, prévenir et atténuer la discrimination par le sport par le projet SENTRY \(ERASMUS+\)](#)
- [Sport Inclusion Toolkit Increasing opportunities for migrant and minority women by Spin \(Sport Inclusion Network\)](#)

### International

- [Campagne ANTI-RACISME dans le sport \(Canada\) par Immigration Partnership Winnipeg](#)

### France

- [Agir contre le racisme et l'antisémitisme](#), Ministère de l'Éducation Nationales, de la jeunesse et des sports
- Compagnie Le TRIMARAN (écoles publiques)
- [Dispositif COEXIST](#) (public schools, SOS Racisme)



- [Kit pédagogique "tous différents - tous égaux" - Idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes](#) (3e édition) (3e édition) (2018)
- [Se former à la prévention des discriminations et à la diversité](#) by FrenchTraining platform MENTOR (French Ministry of Public Agents - DGAFP (direction générale de l'administration et de la fonction publique
- Sport et Citoyenneté, <https://www.sportetcitoyennete.com/qui-sommes-nous>
- [Workshop "Le Fresque de l'Immigration"](#) by Kabubu

## Espagne

- [Développement social et sport : entreprises et entités de premier plan, DF MÁS](#)
- [Le sport comme outil de développement durable](#), Secrétariat général ibéro-américain
- [Le rôle du sport dans la réalisation des objectifs de développement durable](#), Nations unies
- [Guide d'action locale face aux incidents racistes, xénophobes, anti-Roms et LGBTIphobes](#) Biltzan, gouvernement basque. 2022
- [Manuel de base pour les clubs de football qui luttent pour l'égalité des sexes](#) par Dragones de Lavapiés
- [Objectifs de développement durable : un pacte pour changer le monde](#), Plataforma del Voluntariado de España & Fundación LaLiga & Plataforma del Tercer Sector





May 2024

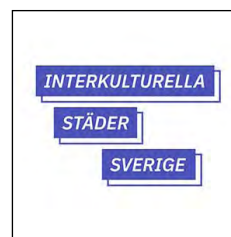
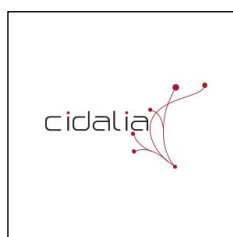
- Auteurs : Nuria Lores and Jesús Migallón from [Cidalia, consultoría en diversidad](#)
- Conception et mise en page : [Carlos Donaire Celis](#)



SECRETARÍA DE ESTADO DE MIGRACIONES



Funded by the European Union



*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du programme Citoyens, égalité, droits et valeurs (CESR) de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la responsabilité des partenaires du projet SCORE et ne reflète pas les opinions de la Commission européenne.*

*Tout au long de la rédaction de ce manuel de base, un langage inclusif a été pris en compte à tout moment, suivant les recommandations des Nations Unies à cet égard. En ce sens, les expressions discriminatoires ont été évitées, des noms collectifs et d'autres structures génériques ont été utilisés (migrants, citoyeneté, etc.) et le genre a été rendu visible lorsque l'information à transmettre le nécessitait, dans l'intérêt d'une lecture plus agile.*